REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Mostaganem
Direction des Equipements Publics
Cité administrative Salamandre

Achèvement des travaux d'un lycée 800/200R à Sidi lakhda centre Mostaganem

NE5.622.1.262.127.22.01
N1.011.044.03.4027.000.027.22.097

2026 ... 20

MISE EN DEMEURE N°02 A L'ENTREPRISE DAMENE BOUMEDIENNE

Adresse : Cité 400Logements Route d'Oran Bat A04, lots 09 Section143,GP 20 MOSTAGANEM.

Entreprise DAMENE BOUMEDIENNE.

Demeurant à **Mostaganem**, titulaire du marché n° **142/2024** approuvé le **05/09/2024** par madame la directrice des Equipements Publics de la wilaya de Mostaganem.

- Vu l'ODS de démarrage des travaux de la tranche ferme n°278/24 du 08/09/2024 ;
- Vu l'ODS de démarrage des travaux de la tranche conditionnelle n°333/25 du 12/08/2025 ;
- Vu le délai contractuel des travaux de la tranche conditionnelle de 03 mois;
- Vu la consommation totale du délai contractuel de la tranche conditionnelle ;
- Vu la 1ière mise en demeure en date du 20/10/2025 relative l'absence totale de l'équipe sur place de puis le 21/09/2025, et les travaux de la demi pension, salle de sport et logement sont à l'arrêt ;
- Vu la 2eme mise en demeure en date du 04/12/2025 relative au le non lancement des travaux de la demi pension, salle de sport et logement;
- Vu la 1ière mise en demeure dans les journaux nationaux relative l'absence totale de l'équipe sur place depuis le 21/09/2025, et les travaux de la demi pension, salle de sport et logement sont à l'arrêt .
- Vu la lettre 26/2026 émanant de la subdivision de daira de sidi lakhdar en date du 27/09/2026 relative à l'abandon du chantier;
- Vu les PV de chantier émanant de BET en date du 20 ,21 ,22, 23 et 24/09/2026 relative à l'abandon du chantier;
- Vu le retard non justifié dans l'achèvement des travaux objet de votre contrat.

Votre entreprise **est mise en demeure de :**

- Redynamiser le chantier et rattraper le retard dans les travaux afin de livrer la demi-pension, la salle de sport et le logement ;

Un délai de 24 heures est accordé à l'entreprise dés réception de la présente Mise en demeure, faute de quoi l'administration se réserve le droit d'appliquer les mesures coercitives nécessaires et réglementaires.